



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-177

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX COMITES D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (CESC) DANS LES COLLEGES - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Arnaud ARFEUILLE à Marie RECALDE, Sylvie DELUC à Thierry MILLET

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Monsieur Pierre BRASSEUR, Adjoint au Maire Délégué à la Tranquillité Publique, rappelle à l'Assemblée que la Ville participe, dans le cadre de sa politique de prévention et d'éducation à la citoyenneté, au financement des actions conduites par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) institués dans les collèges de Mérignac.

Le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement.

Quatre missions lui sont dévolues :

- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté, en permettant à l'élève d'être responsable, autonome et acteur de prévention,
- Préparer le plan de prévention de la violence, en lien avec les dispositifs locaux de sécurité et de prévention,
- Proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion, les conforter dans leur rôle éducatif,
- Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque, adapté aux demandes et aux besoins des élèves.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2020-2021, les quatre collèges mérignacais ont organisé chacun des actions :

Dans le domaine de la citoyenneté :

- Solidarité intergénérationnelle,
- Lutte contre les discriminations,
- Enjeux et dangers d'internet,
- Education à l'environnement et au développement durable,
- Prévention et découverte du patrimoine local,
- Prévention de la violence...

Dans le domaine de la santé :

- Prévention des conduites addictives (drogues, tabac, alcool),
- Sécurité routière,
- Formation de secourisme,
- Education nutritionnelle,
- Prévention des risques auditifs...

Le coût total de ces différentes actions s'est établi respectivement à :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| • pour le collège de Bourran | 573.42 € |
| • pour le collège de Capeyron | 7 916.64 € |
| • pour le collège des Eyquems | 1 975.56 € |
| • pour le collège de Jules Ferry. | 500.00 € |

La dépense correspondante est inscrite sur le budget principal de la ville (chapitre : 65 ; fonction : 114 ; article : 65737).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 30 novembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de participer pour moitié à leur financement, dans la limite de 1 000€ par collège ce qui représente une somme totale de 2 537.78 €, répartie comme suit :

- Collège de Bourran : **300 €**
- Collège de Capeyron : **1 000 €**
- Collège Les Eyquems : **987.78 €**
- Collège J.Ferry : **250 €**

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérégnac, le 13 décembre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérégnac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 14 décembre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.